

Facture n° 202407-24833
Dossier n° 21_243

CASTRIES, 29 juillet 2024

Affaire suivie par : Sandrine MASOTTI /LNL

SAS HECTARE
75 ZI Les Portes Domitiennes
RN 113
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Vos réfs : Affaire suivie par Mme Charlotte COLSON

RESTINCLIÈRES : Section AH n° 361 et 362
ZAC DES PLANS TRANCHE 4
Document d'Arpentage

Désignation	Montant HT(€)
Etablissement du Document d'Arpentage d'après les indications du client Nota : Toute division foncière doit faire l'objet d'un bornage contradictoire amiable ou d'une reconnaissance de limites conformément aux obligations ordinaires de l'Ordre des Géomètres Experts. Le bornage des aboutissants est le minimum recommandé. Cette action n'est pas nécessaire dans la configuration de votre projet décrit au moment du devis.	310,00

Selon le devis n°202406-25212 du 20/06/2024 accepté le 20/06/2024 d'un montant de 310,00 € HT

Conditions de règlement : 30 jours à compter de la date d'émission - le 29/08/2024

Règlement à l'ordre de : **BBASS** - 205 avenue des Gardians - 34160 CASTRIES

RIB : CL MONTPELLIER (03000) 30002 03040 0000071040U 03

IBAN FR63 3000 2030 4000 0007 1040 U03 - BIC : CRLYFRPP

TOTAL HT	310,00 €
TVA 20,00%	62,00 €
TOTAL TTC	372,00 €
MONTANT RÉGLÉ	0,00 €
NET À PAYER	372,00 €



Bon pour paiement
le 29/07/2024